



**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée générale des parents de l'école du Trait-d'Union, tenue le 10 septembre 2025 à 17 h 30

---

**1. Ouverture de l'assemblée**

Ouverture de l'assemblée à 17h35.

**2. Désignation d'un président et d'un secrétaire d'assemblée**

Le président d'assemblée est \_\_\_\_\_ Mme Guimond \_\_\_\_\_.

La secrétaire d'assemblée est \_\_\_\_\_ Mme Boutin \_\_\_\_\_

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

CE- 25/26-01    **IL EST PROPOSÉ** par \_\_\_\_\_ M. Éthier \_\_\_\_\_ et appuyé par \_\_\_\_\_ Mme Guimond \_\_\_\_\_ **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

**4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 10 septembre 2024**

CE-25/26-02    **IL EST PROPOSÉ** par \_\_\_\_\_ M. Éthier \_\_\_\_\_ et appuyé par \_\_\_\_\_ Mme Guimond \_\_\_\_\_ **D'ADOPTER** le procès-verbal de l'assemblée générale du 10 septembre 2024 tel qu'il est présenté.

**5. Présentation “École des grands”**

**6. Rapport annuel**

Madame Guimond, en tant que présidente du conseil d'établissement, et Madame Boutin comme direction présentent brièvement le rapport annuel. Le document sera déposé sur le site Internet de l'école.

**7. Présentation des rôles et fonctions des membres du conseil d'établissement**

Madame Guimond et Madame Boutin présentent les différents rôles des membres et leurs fonctions. Les membres du conseil d'établissement se réunissent habituellement une fois par mois. Les dates des rencontres demeurent à confirmer.

## **8. Élection des représentants des parents au conseil d'établissement**

### **Nomination d'un président d'élection et des scrutateurs**

Le président d'élection est : \_\_\_\_\_ NA \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_ NA \_\_\_\_\_ se porte volontaire pour être scrutateur.

### **Détermination du nombre de postes en élection**

Cette année, il y a 4 postes à combler.

1 poste mandat 1 an

3 postes mandat 2 ans

### **Mise en candidature**

Les parents intéressés se présentent à l'assemblée : Madame Leblanc désire un mandat 1 an. Madame Guimond, Madame Lauzon et Madame Grimes un mandat de 2 ans.

### **Élection des représentants des parents**

Aucun vote requis puisque tous les parents qui désirent se présenter obtiennent un poste.

## **9. Résultats**

Madame Guimond; Mandat 2 ans (25-27)

Madame Lauzon; Mandat 2 ans (25-27)

Madame Grimes; Mandat 2 ans (25-27)

Madame Leblanc; Mandat 1 an (25-26)

Monsieur Ethier; en continuité de son mandat (24-26)

sont élu(e)s pour siéger au conseil d'établissement 2025-2026.

## **10. Élection du président du Conseil d'établissement**

Madame Guimond se présente et est la seule.

## **11. Résultats**

Madame Guimond obtient le poste de présidente du Conseil d'établissement pour un mandat de 2 ans.

## **12. Élection des substituts**

Madame Pessant et Madame Lachapelle sont mis en candidature

Convenons que les parents mis en candidature comme représentants soient élus comme substituts sans procéder à un nouveau vote. Mme Boutin précise que les parents non-membre du C.É et agissant comme substitut peuvent demander un droit de parole et assister aux rencontres sans droit de vote.

## **13. Résultats**

Madame Pessant et Madame Lachapelle seront substituts.

## **14. Comité de parents : Présentation du bilan du Comité de parents**

Madame Lauzon explique les principaux sujets abordés au Comité de parents pour l'année 24-25.

## **15. Présentation des rôles et fonctions du comité de parents du CSS**

Madame Lauzon et Madame Boutin expliquent le fonctionnement les rôles et mandats et Madame Lauzon donne quelques exemples de sujets abordés.

## **16. Élection d'un représentant et d'un substitut au comité de parents du CSS**

Madame Lauzon offre de poursuivre et Madame Grimes d'être substitut selon ses capacités d'assister aux rencontres selon son calendrier.

## **17. Résultats**

Les personnes élues au Comité de parents sont :

représentant : Mme Lauzon

substitut : Madame Grimes

## **18. Organisme de participation des parents (OPP) :**

### **Présentation des fonctions de l'OPP**

La direction explique les fonctions de l'OPP

D'un commun accord, les parents demandent le statu quo actuel à l'école du Trait-d'Union vu la belle collaboration des parents et la place qu'ils ont dans la vie de l'école annuellement.

### **Formation de l'OPP (facultatif)**

\_\_\_\_\_NA\_\_\_\_\_ est élu(e) au poste de présidence de l'OPP.

Si formation de l'OPP, autres membres : \_\_\_\_\_NA\_\_\_\_\_

#### **19. Période de questions**

Mme Leblanc demande à quel moment le pavillon Adolphe-Chapleau sera démolie. Mme Boutin précise que, dans le plan initial, le CS avait évoqué la possibilité de conserver le pavillon pour une durée de dix ans. Cependant, comme celui-ci pourrait servir d'école tampon, sa durée de vie demeure à confirmer.

#### **20. Mot de la direction**

Mme Boutin nous remercie de notre implication comme parent.

#### **21. Levée de l'assemblée générale**

Il est \_\_\_\_18h02\_\_\_\_\_.